



Retrait de depot de plainte

Par **darkdede**, le **01/10/2009** à **09:54**

Bonjour,
Mi-Juillet j'ai fais une demande de retrait de plainte que j'avais déposé plusieurs jours avant contre une personne pour dégradation de véhicule car j'avais constaté des dégradations sur mon véhicule quelques minutes après qu'il soit passé a coté. Pendant cette période, il y avait des tensions entre nous car il nous reprochait de faire trop de bruit et d'autres problèmes.
Par contre il n'arrêtait pas de nous épier et on continuait de voir des papiers du syndic sur la porte d'entrée de l'immeuble pour rappeler aux gens d'éviter des faire telles ou telles choses (ce qui nous était reproché à chaque fois, car cette personne ainsi qu'un autre propriétaire allaient tout le temps se plaindre au syndic de nous).
Quelques temps après il y a même eu une réunion avec la plupart des propriétaires de l'immeuble et on été dans la salle à recevoir tout les reproches, une sorte de réunion procès.
Mais j'ai comme même discuté avec cette personne, et lui ainsi que d'autre m'ont dit qu'il y avait déjà eu des dégradations de véhicules dans le quartier, donc j'ai décidé d'aller faire une demande de retrait de plainte pour éviter de lui causer des ennuis, car je n'avais pas vraiment de preuves que se soit lui mis à part que je l'avais vu passé à coté.
Cette demande a été faite le 29/07/09.
Aujourd'hui après une discution avec sa femme, elle m'a dit qu'il avait été convoqué et interrogé pour ce délit.
Quand je lui ai dit que j'avais tout de même fais une demande de retrait (et je lui ai même montré le papier), elle me demande que je lui fasse une photocopie pour aller voir le maire de la Garde.
Que dois-je faire?
Car c'est un papier officiel et je pense que si le maire en avait besoin il pourrait y accéder sans me demander une photocopie non?
Étant donné que j'ai fais une demande de retrait, peut il porter plainte pour diffamation?
Merci